



REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fivavaha - Tantara - Fandrosoana
Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme
COMMUNIQUE DE PRESSE

Antananarivo, 27 juillet 2021

Mise en place du Bureau Permanent de la CNIDH

Le mandat 2021-2025 de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH) est sur la queue du départ. Les élections des membres du Bureau Permanent se sont tenues le 26 juillet au siège à Antananarivo, avec la participation des commissaires résidant en province.

SETY Andriamarohaboa a été élu Président. Représentant de l'Ordre des Journalistes de Madagascar, il a assuré la fonction de Rapporteur lors du premier mandat, sous la présidence de feu RABENJONG Mireille.

Les membres votants ont par ailleurs installé à la Vice-Présidence **ANDRIANALVELO Ninarisoa** Felisa Nalita, magistrat, représentant de l'Assemblée Nationale.

SOAMANA Bonheur Bienvenu, siègeant au titre des personnes vivant avec handicap, a rejoint le Bureau Permanent au poste de Rapporteur.

Cette composition du nouveau Bureau Permanent est une première pour la CNIDH. Elle reflète toutes les entités représentées au sein de la Commission, dont les Associations et Organisations non gouvernementales issues de la Société Civile, les Ordres Professionnels ainsi que les Institutions Parlementaires. La majorité des membres issus de la Société Civile, à l'instar de l'ancien Bureau, est conservée.

La représentation féminine ainsi que celle des personnes vulnérables, à travers les élections respectives de la Vice-Présidente et du Rapporteur, première personne vivant avec handicap à intégrer le Bureau Permanent au sein de la CNIDH, est une particularité qui harmonise l'inclusion.

Un plan d'action axé sur les missions de la CNIDH prévues par la loi, ainsi que la protection et la promotion des grandes catégories de droits de l'Homme, en imbrication avec le contexte national a été présenté.

LE PRÉSIDENT

SETY Andriamarohaboa